

PROCES VERBAL
REUNION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 16 mai 2022, à 19h00

Date de la convocation : 9 mai 2022

Date d'affichage de la convocation : 9 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le seize mai à 19 heures,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. Gérard SARRAILH, Maire.

Présents : SARRAILH Gérard, LEGLISE Vincent, LASSEBIE Roger, CRASPAIL Maïté, GALOUYE Camille, LAZAYRES Chrichélène, OTTEN Martine, SOULE Michel.

Absents excusés : CRASPAY Christophe, MATHIEU Michel

Absents : FOURGUET Jean-Lin

Procurations :

Secrétaire de séance : GALOUYE Camille

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal

- en exercice : 11

- ayant participé aux délibérations 8

La séance est ouverte à : 19h11

1/ Approbation du procès-verbal du 04-04-2022 : vote à l'unanimité

2/ Attribution Marché Public : Schéma directeur d'eau potable et élaboration du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) :

Le Maire expose qu'il a organisé une consultation en procédure adaptée afin de choisir l'entreprise qui réalisera le schéma directeur d'eau potable et élaboration du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE).

Après avoir procédé à l'analyse de l'offre, il propose d'attribuer le marché à l'entreprise ENTECH Ingénieur Conseils pour un montant de 56 092.75€ HT.

Il invite l'Assemblée à se prononcer sur la suite à donner à cette consultation et dépose sur le bureau l'offre reçue ainsi que le dossier d'analyse.

En complément, le Maire demande également au Conseil de lui donner délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché relatif à l'opération précitée lorsque les crédits sont inscrits au budget. De plus, toujours dans l'optique de faciliter l'administration communale, dans ce dossier, les autorisations et délégations données par l'Assemblée pourraient être accordées au suppléant s'il en était besoin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE : le Maire à signer le marché conformément à ce qui a été présenté

DECIDE : - de donner délégation au Maire, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché relatif à l'opération précitée, ainsi que toutes modifications, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- qu'en cas d'empêchement du Maire, son suppléant bénéficiera des présentes autorisations et délégation.

3/ Demandes subventions pour schéma directeur d'eau potable et PGSSE :

Suite à l'attribution du marché public à l'entreprise ENTECH Ingénieur Conseils pour un montant de 56 092.75€ HT, le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter auprès de l'Etat, du Département, de l'Agence de l'Eau et de tout autre partenaire institutionnel le maximum de subventions possible pour ce type d'opération.

Le Conseil Municipal après avoir entendu le Maire dans ses explications et en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de solliciter les subventions de l'Etat, du Département, de l'Agence de l'Eau et de tout autre partenaire institutionnel pour ce type d'opération.

AUTORISE le maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

PRECISE que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres et par emprunt.

4/ Informations diverses :

Atlas de la Biodiversité :

La préservation de la biodiversité n'est plus la préoccupation d'une minorité de gens éclairés, marqués souvent et péjorativement comme « écolos ».

Cette préoccupation mondiale à propos de la perte de la biodiversité prend la tournure d'une cause nationale majeure qui ne se réduit plus aux associations de protections de la nature ou au Parc National. Elle est reprise et relayée à tous les niveaux de notre strate territoriale, Etat, Région, Département mais aussi dans toutes les autres organisations institutionnelles (Communes, Communautés de communes, ADEM, IPHB, Chambre d'Agriculture).

Aux côtés du Parc National des Pyrénées, Louvie-Soubiron avait été pionnier dans la démarche « Zéro pesticide », mais aussi dans la protection des chiroptères présents dans les mines de baburet, la préservation de la biodiversité nocturne contre la pollution lumineuse par des programmes d'éclairage public adaptés et par l'extinction de notre éclairage public entre minuit et 5 h du matin depuis 10 années.

A rajouter aussi à nos actions en faveur de la biodiversité aquatique notre combat depuis plus de 10 années visant à mettre en conformité notre station d'épuration et ses rejets.

Plus récemment, la réservation d'un espace communal dédié à un jardin partagé, afin de promouvoir chez les administrés des pratiques de jardinage plus vertueuses va aussi dans la même direction.

Cette fois ci, c'est dans l'élaboration de l'atlas de la biodiversité que notre commune s'est engagée il y a 3 ans déjà, toujours aux côtés du Parc National.

Le travail de recensement des espèces sur notre commune est donc achevé et la remise officielle de l'ouvrage devrait se faire le 2 juillet à Louvie-Soubiron.

La journée sera organisée conjointement avec le comité des fêtes et la population sera chaleureusement invitée à partager ce moment.

Nous souhaitons que cette journée soit un temps de convivialité et de réunion villageoise.

Adduction eau cabane des escharts :

Les travaux se feront la journée du mardi 24 Mai.

Abreuvoir de Bathvielh :

Besoin de volontaires, pour acheminer le matériel nécessaire de coffrage. RDV jeudi 19 mai, à la cabane de Niourès vers 9H30.

Litige Step :

Notre avocat a demandé un délai supplémentaire de réponse au rapport d'expertise qui était initialement au 16 mai. Pour mémoire, il nous était demandé de formuler en quelques jours seulement nos observations à propos d'un rapport d'expertise qui a mis près de 10 années à être élaboré ...

En parallèle, le cabinet Altéréo en charge du schéma directeur d'assainissement s'est engagé à rendre son rapport le 3 juin.

Par ce biais, nous pourrions comparer les conclusions de l'expert judiciaire avec celles du cabinet Altéréo, avec l'espoir d'y trouver une cohérence.

Une rencontre entre les maires de Louvie, Béost et madame la sous-préfète est prévu fin juin, pour aborder la question de la future gouvernance, et notamment la mise en place d'un SIVU qui nous a été refusée en premier lieu.

Listo :

La restauration de l'abreuvoir dit de « La Croutz » par l'association ASPRL a donné lieu à un moment de rapprochement et de convivialité particulièrement apprécié auquel était présente notre municipalité.

Un autre chantier du même type devrait se faire autour de l'abreuvoir en sortie de Listo.
Les divers coûts des matériaux nécessaires sont pris en charge par la commune.

Eschartès :

Suite à l'importante érosion de berge à hauteur de la parcelle communale AM124, et notamment des enjeux liés à la présence de la ligne HTA (Haute tension à cet endroit), les travaux de réhabilitation de la berge estimés actuellement à 45 000€ dépendront de l'engagement qu'ENEDIS voudra bien y prendre. Nous avons proposé à la famille SERRES de rétablir l'accès à leurs parcelles en bord de l'Ouzom (AM119/120/122/123) en empiétant de quelques mètres à peine sur leur parcelle AM114.

Par courrier, la proposition de la municipalité a été rejetée par les consorts SERRES.

Fin de séance à : 20H00

**Le Maire,
Gérard SARRAILH**



Approbation du compte rendu du 16 mai 2022 par les membres présents :

Gérard SARRAILH	Christophe CRASPAY Excusé	Vincent LEGLISE	Roger LASSEBIE
Maïté CRASPAIL	Jean-Lin FOURGUET Absent	Camille GALOUYE	Michel MATHIEU Excusé
Chrishélène LAZAYRES	Martine OTTEN	Michel SOULE	